

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 10

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Domaine Départemental de la Barasse - Convention entre le Département et le lycée professionnel Camille Jullian.

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
DFEN - Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
164.85**

PRESENTATION

Le Département est propriétaire de nombreux domaines acquis au titre de la protection des Espaces Naturels Sensibles. C'est dans le cadre de ses missions de protection de l'environnement que le Département a été sollicité par le lycée professionnel « Camille Jullian » de Marseille, afin de sensibiliser à l'environnement méditerranéen et au développement durable ses élèves de 3^{ème} Prépa pro (24 élèves), dans le cadre d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI).

Un partenariat avec le lycée professionnel a alors été envisagé pour réaliser un chantier pédagogique sur une portion du réseau des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du domaine départemental de la Barasse.

L'enjeu de ce partenariat réside dans la vocation pédagogique des actions à mener, ainsi qu'au titre de l'impact dans le cadre du suivi écologique et de la gestion des Espaces Naturels Sensibles Départementaux.

OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport vise à autoriser le lycée professionnel « Camille Jullian » à utiliser le domaine départemental de la Barasse dans le cadre du projet pédagogique dédié aux classes de 3^{ème}.

Cette convention est nécessaire afin de définir les modalités de partenariat dont les engagements essentiels sont les suivants :

Durée de la convention : La durée est prévue pour l'année scolaire 2016-2017.

Utilisation des terrains : Le lycée est responsable des dégradations volontaires ou involontaires causées par les élèves.

Obligations du Département : Le Département apporte son aide technique. Il assure la présentation du chantier, et la coordination des opérations en conformité avec les objectifs de gestion environnementale de ses domaines.

Obligations du lycée professionnel : Les élèves gardent le statut scolaire et restent sous la responsabilité des enseignants qui les encadrent.

Les enseignants veillent au port de l'équipement de sécurité requis pour chaque intervention le nécessitant. Il en est de même pour le respect des règles et consignes de sécurité en vigueur.

Résiliation : La convention peut être résiliée à tout moment par le Département en cas de non-respect des consignes et après notification d'une mise en demeure. Le lycée ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Dans le cas de l'évolution du contexte, un avenant à la convention initiale pourra être étudié.

INCIDENCE FINANCIERE

Ce rapport ne présente aucune incidence financière sur le budget départemental.

PROPOSITION

Considérant les éléments ci-dessus exposés, il vous est proposé :

- D'approuver le présent rapport,
- De m'autoriser à signer la convention, jointe en annexe, à intervenir avec le lycée professionnel « Camille Jullian » de Marseille et tous les actes afférents.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL